

Communiqué de presse

Le SYVADEC implante deux nouvelles bornes à textiles à La Porta et Piedicroce



Pour que le tri des textiles devienne un geste du quotidien au même titre que celui des emballages, du papier, du verre ou des déchets alimentaires, le SYVADEC, avec le concours des intercommunalités, étouffe en permanence le réseau de ses points de collecte. Et pour mettre le tri à la portée de tous, il installe des bornes de collecte dans les villages du rural.

Les habitants de La Porta et Piedicroce disposent depuis le 13 décembre, d'une borne à textiles implantée au village pour déposer leurs vêtements, chaussures, linge de maison et articles de maroquinerie usagés ou passés de mode.

Le SYVADEC, vient en effet d'implanter ces deux nouveaux équipements en partenariat avec la Communauté de Communes de la Castagniccia Casinca, dans le cadre du déploiement de son réseau de collectes secondaires.

Celui-ci dessert désormais 22 communes rurales isolées situées sur 3 territoires : la Communauté de Communes Calvi-Balagne, la Communauté de Communes de la Costa Verde et la Communauté de Communes de la Castagniccia Casinca.

Ces trois intercommunalités se sont en effet portées volontaires. Leurs agents effectuent la collecte des bornes en lien avec le SYVADEC, celui-ci se chargeant de la fourniture et de l'installation des bornes ainsi que de la formation du personnel.

Dès la mise en service des bornes, le 13 décembre, les agents de la Communauté de Communes de la Castagniccia Casinca ont été formés par le SYVADEC et procéderont ainsi au vidage des bornes une fois tous les quinze jours, en assurant le pré-tri et les contrôles adéquats. Ils déposeront les sacs de textiles dans un local dédié.

Le SYVADEC se chargera ensuite de les récupérer, de les conditionner et de les expédier vers les centres de recyclage des textiles.

Ces 2 nouvelles bornes portent à 12 le nombre de points de collecte disponibles sur le territoire de la Castagniccia Casinca où 32 tonnes de textiles ont déjà été collectées entre janvier et octobre 2021.

Les textiles en chiffres

- **215 points de collecte** dans toute la Corse
- **850 t** de textiles triées en 2020 soit plus de **2,5 kg par habitant**
- **20 t** de textiles triées **via les collectes secondaires**
- Plus de **940 t** déjà collectées et triées en 2021 dans toute la Corse

Des consignes simples pour garantir un bon recyclage

Le respect des consignes et l'adoption de bons gestes au moment du dépôt dans les bornes de collecte constituent un élément essentiel afin de garantir la qualité et l'optimisation du recyclage.

Les principales consignes à retenir :

1. **Tous les textiles**, qu'ils soient en bon état, usés ou abîmés peuvent être déposés :

- vêtements, sous-vêtements, chaussettes ;
- chaussures par paire ;
- maroquinerie ;
- linge de maison (rideaux, couvertures, draps, chiffons...).

2. Déposés propres, secs et dans des sacs fermés (hors cabas).

→ **Le bon geste** : ne rien déposer au pied de la borne

→ **Bon à savoir** : les coussins, oreillers et couettes doivent être déposés à la recyclerie dans la benne des meubles.

Toutes les consignes de tri et les implantations des bornes à textiles sont sur syvadec.fr à la rubrique « Que faire de mes déchets ? »

Quels **TEXTILES** déposer ?



VÊTEMENTS
PROPRES ET SECS

CHAUSSURES
PAR PAIRE

MAROQUINERIE

LINGE DE MAISON
Nos couettes et coussins
(déposez-les en recyclerie)

⚠ Cette borne est pleine ? Trouvez la plus proche sur syvadec.fr

QUE DEVIENNENT-ILS ?

- 1 Déposer vos textiles dans cette borne
- 2 Le SYVADEC les collecte
- 3 Le trieur les trie
- 4 Selon leur état, ils seront réutilisés ou recyclés

Pour en savoir plus : syvadec.fr



Contact presse :

Catherine Vernaz - Responsable communication / Tél. 06 25 44 86 11

Courriel : catherine.vernaz@syvadec.fr